



Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

**Séance d'installation du
Samedi 4 juillet 2020**

PROCES-VERBAL



Ordre du jour du Conseil municipal

**Séance ordinaire du samedi 4 juillet 2020
- Salle du Conseil**

Adoption de l'ordre du jour

Lecture des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des délégations exceptionnelles, conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales

1. Élection du Maire de la Ville de Montpellier
2. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier
3. Élection des Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier
4. Lecture de la charte de l'élu local
5. Délégations du Conseil municipal au Maire
6. Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la Ville de Montpellier / Conditions de dépôt des listes en vue de procéder à leur élection
7. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration



Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

.....

Séance ordinaire du samedi 4 juillet 2020

.....

Procès-verbal

.....

Convoqué le samedi 4 juillet 2020, le Conseil municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en Salle du Conseil, le samedi 4 juillet 2020 à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Max LÉVITA.

Présents :

Tasnime AKBARALY, Nadia AKIL, Luc ALBERNHE, Georges ARDISSON, Eddine ARIZTEGUI, Michel ASLANIAN, Christian ASSAF, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Françoise BOUTET-WAISS, Véronique BRUNET, Élodie BRUN-MANDON, Émilie CABELLO, Michel CALVO, Roger-Yannick CHARTIER, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Jean-Dominique DELAVEAU, Mickaël DIORE, Fanny DOMBRE COSTE, Alenka DOULAIN, Caroline DUFOIX, Abdi EL KANDOSSI, Hind EMAD, Maryse FAYE, Julie FRÊCHE, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Mylvia HOUGUET, Stéphanie JANNIN, Salim JAWHARI, Stéphane JOUAULT, Flora LABOURIER, Mustapha LAOUKIRI, Max LEVITA, Mustapha MAJDOUL, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Marie MASSART, Patricia MIRALLÈS, Fatma NAKIB, Laurent NISON, Yvan NOSBE, Clothilde OLLIER, Bruno PATERNOT, Manu REYNAUD, Catherine RIBOT, Agnès ROBIN, Séverine SAINT MARTIN, Agnès SAURAT, Philippe SAUREL, Mikel SÉBLIN, Célia SERRANO, Charles SULTAN, Radia TIKOUK, Joelle URBANI, François VASQUEZ.

Absents excusés :

Mohed ALTRAD ayant donné pouvoir à Serge GUISEPPIN, Soune SERRE ayant donné pouvoir à Stéphanie JANNIN, Bernard TRAVIER ayant donné pouvoir à Max LEVITA.

Max LÉVITA : Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, c'est le doyen d'âge de l'Assemblée qui assure la présidence de la séance. Conformément à l'article L.2121-2, le nombre de conseillers municipaux de la Ville est fixé à soixante-cinq élus. Je vous propose la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance qui va être chargé de faire l'appel. La coutume est que cette fonction soit assurée par la benjamine de l'assemblée. Je vous propose donc la candidature de Clara GIMENEZ. Y-a-t-il des objections ? Je vous remercie. Madame Clara GIMENEZ, voulez-vous faire l'appel ?

Clara GIMENEZ procède à l'appel.

Max LÉVITA : Je vous remercie, Madame. Je déclare installés dans leur fonction les élus qui ont été appelés.

La tradition est que le doyen d'âge fasse un discours. Rassurez-vous, nous ne sommes pas à Cuba. Mes chers collègues, je salue les nombreuses personnalités qui me font l'honneur d'être présentes pour ce Conseil municipal, en particulier les parlementaires. Je n'ai pas la liste, donc je ne peux pas tous vous citer. Parmi ces personnalités, je salue Madame Hélène MANDROUX qui a été notre maire de 2004 à 2014. Je tiens à préciser que je préside cette séance, car je suis le plus âgé, privilège de l'âge et que je m'exprime à titre strictement personnel.

Les élections sont terminées, les électeurs ont tranché. Ils ont désigné leurs représentants, vous, nous ne pouvons que nous incliner devant leur choix. Il nous appartient maintenant, majorité et opposition, de faire fonctionner de manière démocratique l'institution qui nous a été confiée. Nous pouvons toutefois nous interroger sur le message que nos concitoyens nous ont adressé, en France et à Montpellier. Le premier message est, bien sûr, l'abstention et son niveau. Je faisais la même remarque en 2014, mais aujourd'hui, le niveau a explosé. Un record a été battu en France et à Montpellier. Jamais l'abstention n'a atteint un tel niveau, pour une élection qui était jusqu'à maintenant considérée comme la préférée des Français. Le Maire est l' élu de proximité par excellence. Il était relativement épargné jusqu'à présent par la défiance qui affectait les autres représentants. Ce faible niveau nous met tous en cause, aussi bien au niveau national que local, car il atteint notre légitimité.

Notre légitimité sera fondamentale quand des difficultés se présenteront. Et des difficultés se présenteront inexorablement. Nous ne sommes pas complètement sortis de la crise du coronavirus. Dès lors, j'appelle, de ma position d' élu âgé, à une expression mesurée et tempérée. Mes chers collègues, quand un élu dit à un autre élu : « Vous êtes nul », l'opinion publique suit, c'est un style qui s'auto-entretient. Les médias adorent les joutes oratoires – viriles paraît-il. Une autre expression est possible, plus mesurée et plus respectueuse. Pendant la campagne, j'ai participé à un débat dont la sauvagerie – je maintiens le terme – la sauvagerie m'a désespéré, car elle est inutile et inefficace. Elle nous rabaisse tous, elle nous couvre tous de déshonneur.

Deuxième point, j'ai bien noté la proposition, faite par chacun d'entre nous, de développer la démocratie participative. Nous l'avons déjà notée en 2014. Ce dossier est ouvert. Sa réalisation est une œuvre gigantesque qui nécessitera plus que de belles paroles.

Le deuxième message qui nous a été transmis est celui de la transition écologique. Nous sommes tous conscients de la situation préoccupante de notre planète. Nous sommes moins conscients des changements nécessaires pour commencer à stopper l'évolution dramatique que nous pouvons voir se développer sous nos yeux. La Convention citoyenne pour le climat a rendu ses conclusions, dont la presse a extrait une seule mesure, la limitation de la vitesse sur les autoroutes à cent dix kilomètres par heure, pour la refuser bien sûr. La tâche qui nous attend, élus, elle est titanesque. Elle nécessitera des décisions héroïques qui poseront le problème de notre légitimité.

Revenons à notre Ville. Notre Ville a connu une croissance démographique extraordinaire. J'ai connu – il est vrai que je suis le plus âgé – une Ville et une périphérie de moins de 100 000 habitants. La Ville dépassera 300 000 habitants au cours de ce nouveau mandat, et la Métropole dépassera 500 000 habitants. Est-ce un événement dont il faut se féliciter ou se désoler ? À chacun d'en décider, mais on peut difficilement demander à des élus de rendre une Ville moins attirante, moins attractive et moins agréable. Il appartient à chacun de nous de participer à cet élan et de rendre notre Ville encore plus agréable à vivre. Nous en avons la possibilité et les compétences.

C'est le moment pour moi d'évoquer avec émotion nos prédécesseurs. Bien sûr, je commencerai par Georges FRÊCHE. Comment ne pas en parler ? Nous sommes plusieurs dans cette enceinte et dans la tribune, à avoir travaillé avec lui. C'est incontestablement lui qui a préparé cette Ville pour affronter l'avenir sur le plan économique, culturel, sportif et associatif. Il considérait notre Ville comme un tout, dont il fallait se préoccuper de chaque élément constitutif. Aujourd'hui, la Ville est la septième ville de France et atteindra la sixième place au cours de ce mandat. Je citerai Madame Hélène MANDROUX, qui a la chance de ne pas être encore morte – excusez-moi, Madame le Maire. Vous avez succédé à Georges FRÊCHE, et vous nous faites l'amitié d'être présente. Madame Hélène MANDROUX a géré cette ville avec finesse et avec délicatesse. Une délicatesse que les médias n'ont pas toujours su percevoir. Je citerai Philippe SAUREL qui a réalisé un premier mandat, disons prometteur. Je n'en dirai pas plus, la campagne électorale est trop proche. Permettez-moi d'évoquer mes amis, tout d'abord ceux qui sont décédés. Je citerai Jean-Pierre VIGNAU qui a été le premier adjoint de Georges FRÊCHE en 1977 et m'a convaincu d'entrer à la SFIO en 1969. Et puis, les compagnons de Georges FRÊCHE, Alain BOSCH, André LEVY, Ernest GRANIER, Yvan VELAY, Michel BELORGEOT, le fidèle des fidèles, Roger IGOUNINC, André PALLIES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Jean PUCCINELLI, Jacqueline BÉGIN, Lucile FERRANDI, Christiane GERMAIN, Françoise GAUFFIER, sans oublier les représentants de l'opposition, Pierrette LITOVSKY et Rosie DAUVERCHAIN. Ces noms, je les ai déjà évoqués en 2014, avec Gérard SAUMADE, mon ami Président du Conseil départemental, qui nous a accompagnés dans la construction de notre Ville. Depuis 2014, il me faut ajouter des noms, les noms de Jean OBERTI, de Michel SOULAS, de Christian BOUILLE, qui ont été les compagnons également de Georges FRÊCHE. À qui il faut ajouter Régine SOUCHE, qui a été conseillère municipale avec Georges FRÊCHE et Adjointe au Maire avec Hélène MANDROUX. Bien sûr, je n'ai pas oublié Raymond DUGRAND qui a été aux côtés de Georges FRÊCHE dès 1971 et qui l'a accompagné tout au long de l'aventure, qui a conçu la Ville d'aujourd'hui et l'a réalisée. Permettez-moi aussi de rendre hommage à Willy DIMÉGLIO, qui était un représentant de l'opposition qui nous a quittés cette année. Willy et moi avons appartenu à la même génération, à la même promotion à la faculté de droit. Nous n'avions pas les mêmes idées politiques. Il avait été aux côtés de François DELMAS, le Maire qui a précédé Georges FRÊCHE et qui avait donné le premier élan de notre Ville dans les années 60. Il a été directeur du District de Montpellier. Il a été également élu député deux fois. Nous avons même appelé, Georges FRÊCHE et moi, à voter pour lui. Il convient de préciser l'adversaire qui était le Front National. Ce fut un adversaire tenace, mais loyal, qui connaissait les dossiers et posait les bonnes questions. C'était un homme honnête. Il a toujours suivi, jusqu'à sa mort, l'évolution de notre Ville. Il m'a fait connaître ses réticences, mais aussi ses encouragements et ses soutiens. Cette évocation n'est pas exhaustive. Je vous prie d'excuser les oublis. Je trouve nécessaire de rendre hommage à ces hommes et à ces femmes qui ont travaillé avec honnêteté et dévouement, avec ferveur, avec leurs compétences et leurs savoir-faire, au développement de notre Ville. Je vous demande d'avoir pour eux une pensée amicale et reconnaissante.

En 2014, j'avais évoqué le patronage de Pierre MENDÈS-FRANCE. J'ai noté que d'autres le citaient. Pierre MENDÈS-FRANCE appartient à tous les Français, mais se référer à lui ne peut pas être un simple exercice de style, ce serait un crime contre l'esprit. S'en référer à lui est un engagement, une éthique, une obligation morale.

Mes chers collègues, un nouveau mandat commence, avec des promesses, avec des difficultés, avec des attentes. Nous allons procéder à l'élection du Maire. Quel que soit le résultat, nous lui souhaitons tous, j'en suis persuadé, de réussir. C'est la raison de notre engagement à tous, pour le plus grand bien des Montpelliérains. Vive Montpellier, vive la République, vive la France.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Je vais maintenant recueillir les candidatures... Je vais trop vite, tout d'abord, l'ordre du jour de cette séance inaugurale.

Adoption de l'ordre du jour

Max LÉVITA : L'ordre du jour comporte sept affaires. Quatre affaires habituelles et nécessaires à toute séance d'installation, trois affaires dont les délais imposent leur présentation à cette séance afin de permettre le bon fonctionnement de l'institution. Je mets donc au vote l'ordre du jour. Y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Pour : 65 voix

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Synthèse des décisions

Max LÉVITA : Des décisions ont été prises par Monsieur le Maire, conformément à l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales. Vous avez reçu ces décisions avec la convocation. Je vous demande de prendre acte de ces décisions.

Le Conseil prend acte.

Affaire 1 : Élection du Maire de la Ville de Montpellier

Max LÉVITA : Conformément aux dispositions des articles L. 2122-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à l'élection du Maire. Auparavant, il est nécessaire de désigner deux scrutateurs qui procéderont au dépouillement. Je vous propose les candidatures des deux élus les plus jeunes de l'Assemblée, à savoir Madame Clara GIMENEZ et Monsieur Sophiane MANSOURIA. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Je vous rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Je fais donc appel aux candidatures pour les fonctions de Maire.

Julie FRÊCHE : Monsieur le Président de séance, Mesdames et Messieurs les élus, je vous propose la candidature de Michaël DELAFOSSE comme soixante-deuxième Maire de la Ville de Montpellier.

Max LÉVITA : Y a-t-il d'autres candidats ? Très bien, je vous demande donc de voter. Vous avez des papiers. Ne bougez pas, nous allons faire circuler une ou plusieurs urnes. Vous écrivez sur le nom et le prénom du candidat, donc Michaël DELAFOSSE. Je déclare le scrutin ouvert.

Opérations de vote puis de dépouillement.

Max LÉVITA : Il m'appartient donc de proclamer les résultats. Nous sommes soixante-cinq élus. Il n'y a eu aucun nul. Il y a eu dix-sept bulletins blancs, quarante-huit voix se sont exprimées. Michaël DELAFOSSE a obtenu quarante-huit voix. Monsieur Michaël DELAFOSSE est donc élu à la majorité absolue des suffrages.

Présents (émargement) : 65

Votants : 65

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 17

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Suffrages obtenus :

Monsieur Michaël DELAFOSSE : 48 voix.

Monsieur Michaël DELAFOSSE est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Max LÉVITA : Je vous invite à venir en tribune.

Interventions hors micro.

Max LÉVITA : L'écharpe lui sera remise par Monsieur Samuel AVENIN, un jeune lycéen marcheur pour le climat, et Zita CHELVI-SANDIN, colistière de « Montpellier unie ». Je les invite donc à gagner la tribune pour donner l'écharpe au nouveau Maire.

Remise de l'écharpe au Maire, changement de présidence de séance.

Monsieur le Maire, Michaël DELAFOSSE : Mesdames et Messieurs les élus, qu'il me soit permis avant de prononcer quelques mots dans cette nouvelle fonction qui est la mienne, d'adresser mes remerciements à toutes les personnalités présentes dans leurs grades et fonctions qui sont partenaires de la Ville de Montpellier. Je veux les saluer chacun, les remercier de leur présence, saluer ceux qui, par des mots d'excuse, n'ont pu être là physiquement, mais sont présents avec nous. Je voudrais adresser mes remerciements à un Maire qui n'est pas présent physiquement, mais qui est présent dans nos pensées, Georges FRÊCHE, qui fut celui qui m'a accompagné au début de mon engagement. Je voudrais avoir une pensée affectueuse et chaleureuse pour Hélène MANDROUX, Maire honoraire de Montpellier, dont je sais pouvoir compter pendant longtemps, très longtemps, sur les conseils bienveillants et toujours respectueux. Je voudrais adresser un salut républicain à Monsieur Philippe SAUREL qui fut Maire de Montpellier.

Je tiens, Monsieur le doyen, Monsieur Max LÉVITA, à vous exprimer ma reconnaissance pour vos mots républicains en ce début de séance et vous dire à quel point je partage l'exigence de bonne tenue du débat public qui fut le deuxième point de votre propos, et qui est si nécessaire, pour élever le débat démocratique dans la charge et les fonctions qui sont les nôtres. Et vous le savez, ce fut une manière de procéder pour moi, comme cela le sera ici.

Mesdames et Messieurs, dimanche 28 juin, les Montpelliérains et les Montpelliéraines ont décidé de nous confier la responsabilité des affaires publiques pour les six prochaines années. C'est donc à eux que je souhaite m'adresser tout d'abord afin de les remercier chaleureusement pour cette confiance qui m'honore, me touche et, dès maintenant, m'oblige, nous oblige.

Tout au long de ses derniers mois, je vous ai rencontrés. J'ai discuté avec vous. Vous m'avez interpellé, parfois avec fougue. Beaucoup avec espoir et enthousiasme, certains avec colère. Nous avons bâti ensemble, un projet solidaire, écologique, laïc et innovant. Un projet à la hauteur de vos attentes, de vos espoirs, à la hauteur des défis qui attendent Montpellier. Nous ne vous décevrons pas. C'est avec gravité et espérance que je prends aujourd'hui mes fonctions de Maire de la Ville de Montpellier. Mesdames et Messieurs les élus, mes chers collègues, je vous remercie pour votre confiance. Aux élus de « Montpellier unie », mes remerciements les plus chaleureux pour cette campagne, ces efforts, cette générosité souriante qui fut le beau visage de la démocratie. Aux élus de l'opposition, j'adresse un salut républicain et mes félicitations.

Avec gravité et espérance, disais-je. Gravité et sens des responsabilités, car je sais la tâche immense. Nos sociétés sont confrontées depuis trop longtemps à des crises auxquelles nous n'avons pas su encore collectivement répondre. Trop de femmes et d'hommes se sentent aujourd'hui abandonnés par celles et ceux qui ont la charge des affaires publiques et se détournent de notre vie démocratique. La crise démocratique est profonde. Elle divise, elle sépare, elle isole, encore un peu plus celles et ceux qui ont justement besoin d'aide. Elle exige que nous soyons exemplaires. Pour cela, je m'engage, et j'engage mon équipe, à répondre à un certain nombre d'obligations. L'obligation qui résonne comme une évidence, celle de tenir nos engagements, ceux pour lesquels nous avons été élus et qui correspondent aux attentes de nos concitoyens – j'y reviendrai. L'obligation d'exemplarité : je serai un Maire intransigeant sur la question de l'exemplarité. Cette exemplarité s'applique à tous, élus et agents de la collectivité. Elle s'acquiert dans quelques grands principes. La probité morale et la rigueur, l'honnête morale et intellectuelle face à la vérité.

Permettez-moi ici de faire retentir la célèbre parole de Jean JAURÈS : « Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ». L'écoute et l'attention dues à nos concitoyens, aux acteurs du territoire, à nos partenaires. Autres principes : la nécessaire bienveillance, le respect de l'autre et l'abnégation face à la tâche. L'exemple doit venir d'ici. Je serai un Maire de dialogue, et non pas un Maire de conflits. Toutes les sensibilités politiques représentées dans ce Conseil municipal sont assurées de mon écoute respectueuse, tant qu'elles œuvreront en vue du bien commun. Mais je leur demande en retour la même qualité d'écoute et le même respect des personnes et des idées.

L'obligation d'innover, c'est dans notre capacité collective à inventer, à ouvrir de nouveaux chemins, à l'image de ces pèlerins du XI^e siècle qui tracèrent le *camin romieu*, ce « chemin des hommes à pied », pour reprendre l'heureuse expression de l'écrivain Gaston BAISETTE, chemin sans lequel jamais Montpellier n'aurait connu une éclosion aussi rapide et décisive.

Ces trois obligations, nous y répondrons. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de toutes les femmes et les hommes qui travaillent ici, dans les services et directions de la Mairie, avec désintéressement et sens du service public, et sens du service public.

C'est en agissant ainsi et selon ces principes que nous serons dignes, Mesdames et Messieurs les élus, du mandat qui nous est confié par le suffrage universel, de la confiance des Montpelliéraines et Montpelliérains.

Avec gravité et avec espérance, donc. Avec espérance, « Car dans l'homme jamais l'espérance n'est vaine », « car dans l'homme jamais l'espérance n'est vaine », ainsi que le clamait déjà l'immense Victor HUGO dans un alexandrin inoubliable.

Avec espérance et confiance dans les ressources immenses de cette Ville, dans toutes ces forces, idées, initiatives, volontés que nous allons dès maintenant accompagner, que nous allons dès maintenant mettre en mouvement, auxquelles nous allons offrir des conditions de réalisation et d'épanouissement.

Durant cette campagne, nous avons fait appel à l'humanisme des Montpelliéraines et des Montpelliérains, alors que d'autres, peu nombreux heureusement, ont pris des chemins éloignés de la dignité. Il en est ainsi. Lorsque l'on fait appel à l'intelligence, l'intelligence répond.

C'est ensemble, en mettant en action ces trésors de volonté et d'engagement citoyen, que nous allons rebâtir une Ville apaisée et active. Une Ville écologique et innovante. Innovante parce qu'écologique, écologique parce qu'innovante. L'un ne peut aller sans l'autre.

Une Ville plus sûre également, où il fera bon vivre, une Ville douce, une Ville qui sait prendre soin de tous, une Ville pleinement consciente des fragilités qui atteignent certaines et certains d'entre nous et qui leur apporte aide et soutien. Une Ville qui protège, une Ville républicaine, une Ville laïque et fraternelle, qui garantit l'égalité des chances et des droits.

Cette Ville de l'intelligence et du soin, que j'appelle de mes vœux, a des fondations solides et anciennes. En premier lieu, son Université, lieu de transmission des savoirs et des connaissances, lieu de recherche, lieu de formation des jeunes esprits et des futurs acteurs de notre Ville. C'est à Montpellier, au début de cette histoire millénaire et quelque temps après Salerne en Italie, que la médecine hippocratique fut enseignée, transmise, appliquée.

C'est dans cette Ville que des femmes et des hommes de sciences travaillent au sein de leurs laboratoires et centres de recherches, en dialogue avec des chercheurs du monde entier, pour accroître notre connaissance commune du monde, du vivant, de l'humain, et améliorer nos conditions de vie, et les conditions d'existence de notre environnement et des différentes formes du vivant. La crise sanitaire que nous traversons nous a rappelé l'impérieuse nécessité de soutenir ce monde de la recherche, ces acteurs de la santé et du soin, qui manquent cruellement de moyens. Chercheurs, enseignants, soignants et praticiens trouveront toujours en moi un partenaire très attentif et très volontaire.

Qu'il me soit permis, avant d'en revenir au présent, de citer une seconde fois Gaston BAISETTE et son *Pays de Montpellier* : « (...) par-delà les classes et les castes, il y avait dans toute la population un comportement commun, qui était fait de bonhomie, de curiosité, de goût du savoir, du bien parler et du bien vivre, d'un élan vers le mieux d'où qu'il vienne, et qui était en un mot : la tolérance. » Vous connaissez mon attachement à la culture, et aux mille et une formes artistiques à travers lesquelles elle s'incarne. L'art et la culture, ainsi que l'éducation, sont de puissants moyens d'émancipation, individuelle et collective. Les créateurs ont besoin du soutien résolu de la Ville, ils le trouveront.

Les acteurs si engagés du sport dans nos quartiers trouveront en moi un défenseur résolu. Je sais à quel point ils sont précieux. Nos grands clubs portent avec tant de passion les couleurs de Montpellier. Je serai leur premier supporter. Leur rôle est, à mes yeux, essentiel dans la réussite du projet que je porte pour une Ville apaisée, protectrice et tolérante.

Montpellier doit être juste. Nous aurons le même engagement pour tous les quartiers, nous veillerons au cadre de vie de chacun.

Nous savons tous que ce sont des territoires que viendront les solutions à la menace que représente le réchauffement climatique. Et si tout le monde s'accorde à dire que les villes doivent prendre leur juste part dans ce combat, je vous l'affirme avec force, à Montpellier, nous devons faire plus, nous devons innover, nous devons oser, nous devons inventer. Nous serons ainsi la première Métropole de France à porter la gratuité des transports publics.

Une grande mesure à la fois sociale et écologique, car ces combats sont indissociables.

Ces quelques mots représentent peut-être aux yeux de certains une utopie dont ils se moqueront. À mes yeux, ils dessinent une espérance, un horizon vers lequel se diriger avec conviction et courage.

Cet horizon, nous ne l'atteindrons que si nous sommes également en mesure de travailler, en intelligence et concertation, avec l'ensemble des acteurs du monde économique. Dès maintenant, il nous faut être à l'écoute des femmes et des hommes qui entreprennent, et qui entreprennent durablement. Celles et ceux qui vont nous aider, par leurs initiatives, leurs idées, leurs forces de travail et d'innovation, à répondre à l'urgence écologique et climatique. Celles et ceux qui nous aideront à répondre à l'urgence sociale et économique. Sans eux, nous ne pourrions pas dessiner un avenir viable, sans eux, nous ne pourrions pas lutter contre la pauvreté et le déclassement qui œuvrent en silence.

Entrepreneurs, artisans, professions libérales, commerçants : tous ont traversé ces derniers mois dans l'inquiétude et doivent faire face aujourd'hui à de grandes difficultés. J'ai été pour eux un candidat à l'écoute et attentif. Je serai pour eux un maire actif, présent à leurs côtés, résolu et volontaire.

« Lorsque deux forces sont jointes, leur efficacité est double ». L'accord de rassemblement entre les deux tours avec Coralie MANTION aura admirablement illustré, ces dernières semaines, cette loi jadis proférée par Isaac NEWTON. C'est ainsi que je souhaite, dans l'intérêt de Montpellier et de ses habitants, renouer avec un régime de coopération avec nos partenaires, essentiels, que sont la Région et sa Présidente Carole DELGA, et le Département de l'Hérault et son Président Kléber MESQUIDA.

Je salue les services de l'État si dévoués. Tous ceux qui œuvrent pour l'éducation, la solidarité, la sécurité, la santé. J'espère aussi pouvoir compter, et je les salue, sur l'engagement des parlementaires pour Montpellier. Nous devons être ensemble, ensemble. Isolés, nous ne pouvons rien.

Le dialogue sera donc apaisé, respectueux et constructif. Mon action sera uniquement conduite par l'intérêt des Montpelliéraines et des Montpelliérains. Respect mutuel, prise en compte du réel et recherche du bien commun seront également les principes qui orienteront nos relations avec l'ensemble des communes de Montpellier Méditerranée Métropole, ainsi que l'ensemble des intercommunalités voisines.

J'ai parlé de gravité et d'espérance, il me faut maintenant, pour conclure, parler de reconnaissance. Comme la majorité de nos concitoyens, je ne suis pas né à Montpellier. Cette Ville, cette magnifique Ville, m'a offert, depuis mon arrivée en 1990, des joies sans nombre, des conditions idéales pour me réaliser dans ma vie personnelle, dans ma vie de professeur, dans mes engagements militants, syndicaux et Politiques avec un grand P. Il a d'ailleurs été de bon ton, durant cette campagne, de railler ma fidélité à l'idéal socialiste et d'abord au mot même de socialisme. Dois-je rappeler ici ce que nous devons tous à cet idéal, dois-je ici rappeler ce que nous devons à tant de femmes et d'hommes qui se sont engagés, sous ce nom, pour le progrès ? « Quand les hommes ne peuvent changer les choses, ils changent les mots », disait le grand JAURÈS. Eh bien, moi, je m'attache à changer les choses !

C'est en fidélité à l'idéal d'universalité et d'égalité que je m'attacherai à être le Maire de toutes les Montpelliéraines et de tous les Montpelliérains, dans le respect des différences et des convictions de chacun, et dans le respect de l'unité républicaine.

Je voudrais, de manière plus personnelle, avoir une pensée pour mon grand-père disparu. Je voudrais saluer mon père qui me fait le bonheur d'être présent aujourd'hui. Et l'ironie de ce 4 juillet me permet de saluer ma mère et de lui souhaiter un très bel anniversaire.

C'est ici, à Montpellier, que j'ai rencontré Anne-Lise, mon épouse. Sans son amour et sa patience, sans l'amour et la joie de mes deux garçons nés ici à Montpellier, Hugo et Hadrien, je ne serais pas l'homme que je suis. J'ai aujourd'hui pour eux une immense pensée d'amour et de reconnaissance.

J'aime Montpellier. J'aime « ces ruelles tortueuses et fort pierreuses » dont parle Paul VALERY, sa vieille ville et son antique jardin, ses faubourgs, l'infinie diversité et la grande richesse humaine qu'offrent tous ces quartiers. J'aime sa lumière, son dynamisme et son ouverture d'esprit, qui permettent à ses nouveaux habitants de s'y épanouir. Cette tradition de l'accueil est assurément une des facettes les plus attachantes de Montpellier.

C'est parce que j'aime Montpellier, que je la parcours sans cesse, à vélo, à pied, en tramway, que je suis conscient des difficultés quotidiennes que ses habitants rencontrent, en termes de pollution, de dégradation du cadre de vie, de sécurité, d'incivilité. Je ne me résoudrai jamais à l'immobilisme. Je n'accepte pas l'idée de l'impuissance en politique. À tous ceux qui sont engagés dans les déplacements doux, parce que je suis cycliste, je leur dis : nous ferons non seulement plus, mais certainement mieux.

Il est temps de mettre Montpellier – et ce sera ma conclusion – sur le chemin de la transition écologique. Je m'engage, pour les six prochaines années, à faire de Montpellier la Ville écologique et solidaire. Nous n'aurons ni repos ni répit. Nous mobiliserons toutes les citoyennes et tous les citoyens de cette Ville magnifique.

Montpellier mérite le meilleur. Vive Montpellier, vive la République, vive la France !

Affaire 2 : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous remercie de vos applaudissements et de vos témoignages d'estime. Nous allons examiner la deuxième affaire à l'ordre du jour, la détermination du nombre d'adjoints à la Ville de Montpellier, en application des dispositions l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder trente pour cent de l'effectif légal du Conseil municipal.

Compte tenu de la strate démographique dans laquelle se situe Montpellier, à laquelle Monsieur Max LÉVITA faisait référence, cette disposition permet au Conseil municipal de créer au maximum 19 postes d'Adjoints au Maire. Par ailleurs, l'article 2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, dans les communes de 80 000 habitants et plus, de créer des postes d'Adjoints au Maire principalement chargés d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci ne puisse excéder dix pour cent de l'effectif légal du Conseil municipal. Cette disposition permet donc de créer six postes d'Adjoints supplémentaires, soit vingt-cinq postes d'Adjoints en tout. En conséquence, il est proposé de fixer à vingt-cinq le nombre d'Adjoints de la Ville de Montpellier.

Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Affaire 3 : Élection des Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier

Monsieur Philippe SAUREL sort définitivement de séance et donne sa procuration à Monsieur Abdi EL KANDOUSSI.

Monsieur le Maire : Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales dans les communes de plus de 3 500 habitants, les Adjoints au Maire sont élus à bulletin secret au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, c'est-à-dire la parité, très bonne chose. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, la liste des candidats ayant la moyenne d'âge la plus élevée sera déclarée élue. Nous allons donc procéder à l'élection des vingt-cinq Adjoints au Maire. Je vous propose la liste des candidats suivante... La liste proposée par Monsieur le Maire. Y a-t-il d'autres listes qui souhaitent être proposées ? Pas d'autres listes.

Christian FINA : En régie, vous pouvez afficher la liste des Adjoints, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Merci, merci beaucoup. Je vais donner lecture de la liste. Première Adjointe Madame Fanny DOMBRE COSTE, deuxième Adjoint Monsieur Manu REYNAUD, Maryse FAYE, Hervé MARTIN, Agnès ROBIN, Michel CALVO, Tasnime AKBARALY, Sébastien COTE, Séverine SAINT MARTIN, Michel ASLANIAN, Marie MASSART, Stéphane JOUAULT, Emilie CABELLO, Charles SULTAN, Mylvia HOUGUET, Mustapha LAOUKIRI, Fatma NAKIB, Roger-Yannick CHARTIER, Véronique BRUNET, Boris BELLANGER, Nicole MARIN-KHOURY, Laurent NISON, Radia TIKOUK, Eddine ARIZTEGUI et Agnès SAURAT. Je vous propose d'ouvrir le vote à partir de l'enveloppe qui vous a été dûment distribuée sur la table pour l'élection des Adjoints. Vous mettez donc le nom de la liste proposée par Michaël DELAFOSSE.

Opération de vote.

Monsieur le Maire : Tout le monde a voté ? Je demande à Monsieur MANSOURIA et à Madame GIMENEZ de bien vouloir dépouiller.

Opération de dépouillement.

Monsieur le Maire : Je vous donne le résultat de l'affaire numéro 3 qui porte à l'élection des Adjoints. J'irai remettre aux vingt-cinq Adjoints leur écharpe. Nombre de votants : soixante-cinq, blancs : quatorze, exprimés : cinquante-et-un, liste proposée par le Maire : cinquante-et-une voix, élue à la majorité absolue des suffrages.

Je vous indique que Madame DOMBRE COSTE, première Adjointe – car il est temps de préparer l’avenir de nos enfants – sera l’Adjointe à l’Education durant ce mandat.

Monsieur le Maire remet les écharpes aux Adjointes.

Présents (émargement) : 65

Votants : 65

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 14

Suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

Suffrages obtenus :

Liste proposée par Monsieur le Maire : 51 voix.

La liste proposée par Monsieur le Maire est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Affaire 4 : Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Maire : Je vais vous donner la lecture de la charte de l'élu local que vous avez sous les yeux. C'est une disposition de la réglementation.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts.
3. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil prend acte.

Affaire 5 : Délégations du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire : Ce sont les délégations données au Maire. Je précise que Monsieur Hervé MARTIN devient l'élu d'astreinte à partir de maintenant. Je voudrais remercier Monsieur Bernard TRAVIER qui, ce matin, assurait la permanence des mariages, et indiquer à l'ensemble du Conseil municipal que, sur les nombreux mariages programmés en juillet en raison du contexte sanitaire, deux seront célébrés par moi-même et le troisième par Madame Clare HART. Ceux qui voudront nous accompagner sont bien évidemment les bienvenus. Je crois qu'ils seront très sensibles, peut-être intimidés, mais nous allons surtout consacrer leur bonheur.

Je vous donne donc lecture, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au maire un certain nombre de compétences.

Cette délégation permet de faciliter le fonctionnement quotidien des services en permettant de ne pas soumettre la totalité des dossiers que la commune doit traiter au calendrier et au formalisme des réunions du Conseil municipal.

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui refuse de prendre part au vote ? Unanimité, je vous en remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Affaire 6 : Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la Ville de Montpellier - Conditions de dépôt des listes en vue de procéder à leur élection

Monsieur le Maire : Suite à la nouvelle élection, nous allons créer la nouvelle Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public. Nous allons acter l'ouverture des candidatures et nous voterons les candidatures reçues pour le prochain Conseil municipal. Je tiens à dire que, dans cette ouverture d'esprit, il y a cinq titulaires et cinq suppléants. Évidemment, à la CAO et la Commission de Délégation de Service Public, la majorité sera présente, mais aussi les oppositions, conformément à la pratique et à ce que nous souhaitons, à savoir que la diversité des expressions au sein du Conseil municipal puisse être représentée. La date limite de dépôt réception est fixée au mercredi 22 juillet à midi. Je remercie chaque président ou présidente de groupe, dès qu'ils seront constitués, de bien vouloir par écrit m'adresser un courrier pour signaler les souhaits de candidature. Dans le Conseil municipal à venir, dont la date devra être déterminée prochainement, nous voterons.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ? Cette délibération est adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Affaire 7 : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) / Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration

Monsieur le Maire : Nous passons à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein du CCAS. Je veux rendre un hommage appuyé à l'ensemble des agents qui se sont pleinement impliqués dans les événements singuliers et inédits que nous avons vécus et que nous vivons lors de la crise sanitaire. Il s'agit là de délibérer sur la représentation du Conseil municipal. Il y aura une représentation avec huit personnalités qualifiés. Quatre sont membres d'associations et, à ce titre,

membres de droit. Quatre personnalités qualifiées seront soumises à proposition du Conseil municipal lors d'une prochaine séance. Aujourd'hui, nous ne délibérons que sur les élus. Je vous donne lecture des candidats pour la majorité. Je demande aux représentants de chaque liste ou têtes de liste de m'indiquer qui ils souhaitent présenter, dans la mesure où nous souhaitons que les différentes sensibilités du Conseil municipal – comme c'était l'usage lors du précédent mandat, puissent être représentées au sein du CCAS et participer et contribuer à ses orientations.

Pour la majorité : Monsieur CALVO, Madame CABELLO, Monsieur DELAVEAU, Madame NAKIB, Monsieur BARRAL et Madame DUFOIX. Je voudrais connaître la proposition de la liste conduite par Monsieur ALTRAD.

Serge GUISEPPIN : Nous proposons, Monsieur le Maire, Flora LABOURIER.

Monsieur le Maire : Très bien, Madame LABOURIER. Monsieur SAUREL ou son représentant ? Monsieur EL KANDOUSSI, vous avez la parole.

Abdi EL KANDOUSSI : Monsieur le Maire, nous proposons une liste de huit noms : Luc ALBERNHE, Stéphanie JANNIN, Mustapha MAJDOUL, Isabelle MARSALA, Philippe SAUREL, Joëlle URBANI, Abdi EL KANDOUSSI et Patricia MIRALLÈS.

Monsieur le Maire : D'accord. Il y aura donc deux listes soumises au vote, puisque vous présentez une liste alternative. Nous intégrons, si vous en êtes d'accord, Madame LABOURIER sur notre liste. Je vous remercie de cet esprit constructif. Je propose un huitième nom, Madame AKIL Nadia au CCAS. Madame AKIL a eu en charge l'attribution du Talent des quartiers, qui a été distingué par Monsieur le Préfet de l'Hérault et qui conduit une association d'aide aux enfants en situation de handicap. Il y a donc deux listes, la liste présentée par le Maire et la liste présentée par Monsieur EL KANDOUSSI.

Abdi EL KANDOUSSI : Je vous demande pardon, Monsieur le Maire, c'est la liste « Montpellier La Citoyenne » que je vous ai donnée.

Monsieur le Maire : D'accord, à ce titre-là, « Montpellier La Citoyenne ». J'ouvre le scrutin.

Opérations de vote et de dépouillement.

Monsieur le Maire : Je vous donne le résultat du dépouillement pour l'affaire numéro 7 désignant les administrateurs au CCAS. Nombre de votes : 65. 65 exprimés. Liste proposée par le Maire 54. Liste proposée par « Montpellier La Citoyenne » 11 voix.

Les administrateurs issus du conseil municipal sont les suivants : Monsieur CALVO, Madame CABELLO, Monsieur DELAVEAU, Madame AKIL, Monsieur BARRAL et Madame DUFOIX, Madame LABOURIER et Monsieur ALBERNHE.

Présents (émargement) : 65

Votants : 65

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 65

Suffrages obtenus :

Liste 1 proposée par Monsieur le Maire : 54 voix

Liste « Montpellier la citoyenne » proposée par Monsieur Abdi EL KANDOUSSI : 11 voix

Sont donc élus :

1. ***Michel CALVO***
2. ***Emilie CABELLO***
3. ***Jean-Dominique DELAVEAU***
4. ***Fatma NAKIB***
5. ***Yves BARRAL***
6. ***Caroline DUFOIX***
7. ***Flora LABOURIER***
8. ***Luc ALBERNHE***

Monsieur le Maire : Nous arrivons au terme de cette séance. J'ai interrogé Monsieur le Directeur Général des Services pour voir dans quelle mesure nous pourrions passer au vote électronique pour gagner du temps. Il m'a dit qu'il étudiait cette possibilité. Je vous informe qu'il y aura un Conseil municipal le 10 juillet à 9h30 en salle du Conseil, avec un objet unique, la désignation des grands électeurs, car le Département de l'Hérault est concerné par le renouvellement sénatorial. À ce moment-là, nous délibérerons sur la liste des grands électeurs de la commune de Montpellier.

Je voudrais dire quelques mots. Tout d'abord, pour remercier Monsieur le Directeur Général des Services et l'ensemble des services de la Mairie et l'ensemble des agents qui se sont mobilisés pour préparer dans les meilleures conditions ce Conseil. Je voudrais saluer une nouvelle fois toutes les personnes, les autorités de la Ville dans un ordre indifférent, qui nous ont fait l'honneur de leur présence, les nombreux messages de remerciement. Je voudrais m'adresser aux Montpelliérains qui nous regardent. Il est de tradition, et c'est très important, que le Conseil municipal se déroule aux yeux et au vu de tous. Le contexte sanitaire est ce qu'il est, et nous a conduits, hélas, à ne pas pouvoir rendre publique la séance. Je n'ai pas souhaité qu'il y ait d'écran géant sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans un souci de sobriété. Je sais que beaucoup de Montpelliérains et de Montpelliéraines ont pu nous regarder à travers la vidéo.

Je voudrais terminer par cela. Je sais pouvoir compter sur un dialogue respectueux, totalement libre, de la presse qui rendra compte des Conseils municipaux. Je veux dire à l'ensemble des journalistes, cette tribune, nos relations avec l'ensemble des élus se feront dans le respect. Nous avons tous ici été bouleversés par les attentats de janvier 2015, qui ont frappé votre profession, la valeur qui est une valeur fondamentale, la liberté d'expression et son article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. On ne peut pas être *Charlie* lors des marches de janvier et ne pas être *Charlie* dans l'exercice de ses fonctions. La démocratie a besoin de la presse, comme la démocratie s'exprime dans le sérieux et le respect à travers ce Conseil municipal.

J'ai l'immense honneur de lever cette séance et de vous inviter à échanger quelques mots d'amitié sur le magnifique parvis de l'Hôtel de Ville, dont les architectes sont François FONTÈS et Jean NOUVEL. Nous allons quitter la fresque d'Alan FLETCHER qui représente le film *Napoléon* et la période sur la Révolution française.

Je demande aux Adjointes et à l'ensemble de la majorité municipale de rester quelques instants pour faire ensemble une photo. Je remercie l'ensemble des élus qui sont venus ce matin. Rendez-vous le 10 juillet, et à très vite sur le terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.